

Fin 2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid, les arrêts maladie ont pesé sur le volume de travail rémunéré par les entreprises

En 2021, le volume de travail rémunéré par les entreprises du secteur privé (► [méthodologie](#)) est resté, en moyenne sur l'année, inférieur de 2,1 % à son niveau de 2019. Il avait reculé de 9,4 % en 2020 par rapport à 2019, soit une chute d'ampleur comparable à celles, inédites depuis l'après-guerre, du produit intérieur brut (PIB) en volume (-8,0 %) ou de la production des branches marchandes non agricoles (-9,6 %).

Au plus fort de la crise sanitaire et jusqu'en mai 2021, le recours à l'activité partielle a expliqué l'essentiel de la baisse du volume de travail rémunéré (► [éclairage du Point de conjoncture](#) du 17 novembre 2020). Depuis lors, avec la fin de la troisième vague de l'épidémie et la levée progressive à la mi-2021 des mesures de restrictions, le recours à l'activité partielle a nettement diminué. Fin 2021, le principal facteur pesant sur le volume de travail rémunéré était celui des absences des salariés pour cause notamment d'arrêt maladie (► [figure](#)). Ainsi en décembre 2021, le volume de travail rémunéré était supérieur de 1,9 % à son niveau de

décembre 2019, notamment du fait d'une hausse sur deux ans du volume des contrats de travail, liée à celle de l'emploi salarié et contribuant pour +4 points à l'écart par rapport à décembre 2019. En revanche, les absences principalement imputables aux arrêts maladie freinaient cette évolution d'ensemble, y contribuant pour -1,2 point.

L'intensité des vagues épidémiques de Covid ont de fait provoqué de nombreux arrêts maladie parmi les salariés, ce qui comprend aussi des gardes d'enfants et des périodes d'isolement, même si l'information déclarée chaque mois dans la déclaration sociale nominative (DSN) des entreprises ne permet pas d'isoler les motifs des arrêts. En se référant à la situation d'avant la crise sanitaire, en décembre 2021, les arrêts maladie ont ainsi représenté un surcroît de déficit de travail de l'ordre de 200 000 emplois en équivalent temps plein dans le secteur privé. Cette estimation est relativement homogène par secteur d'activité et taille de l'établissement employeur ainsi que par département. ●

Catherine Renne

Méthodologie

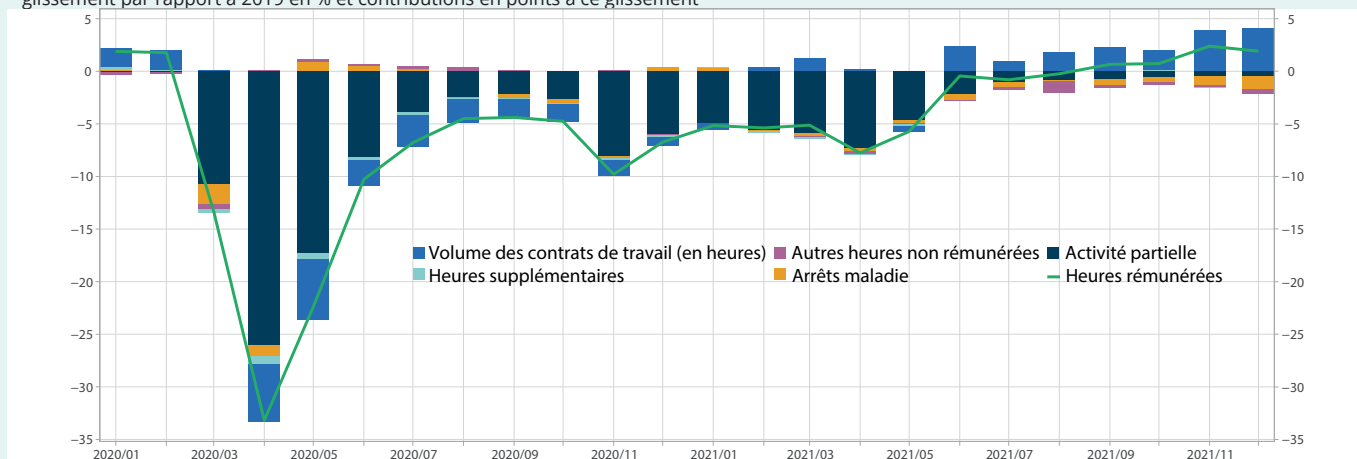
L'estimation présentée dans cet éclairage résulte d'une exploitation provisoire des déclarations sociales nominatives (DSN) transmises chaque mois par les entreprises. Le volume de travail rémunéré correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur la période, ce qui inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération (congrés payés, jours fériés ou encore jours attribués au titre de la réduction du temps de travail). Les DSN permettent également d'estimer la durée d'absence non rémunérée (congrés sans solde, arrêt maladie avec ou sans maintien de salaire, période d'activité partielle...) et d'en distinguer les principaux motifs. ●

Bibliographie

Insee, (2020), « Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle », *Point de conjoncture* du 17 novembre 2020. ●

► Écart à 2019 du volume de travail rémunéré et contributions à cette évolution

glissement par rapport à 2019 en % et contributions en points à ce glissement



Lecture : les évolutions sont calculées par rapport au même mois de l'année 2019.

Source : DSN ; traitement provisoire Insee